
Le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers de Nouvelle-Aquitaine recrute des médecins coordinateurs territoriaux.

Contexte.

Le CRCDC-NA, conformément à l'arrêté du 23 mars 2018, est en charge de la mise en œuvre opérationnelle des dépistages organisés des cancers du sein, du colon et du col de l'utérus sur les 12 départements de Nouvelle Aquitaine.

Il a été créé au 1^{er} janvier 2019 par la fusion de 7 associations de la région en charge du dépistage sur les départements de la Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Gironde et Vienne. Sur 5 autres départements (Haute Vienne, Landes, Dordogne, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques) le dépistage organisé était mis en œuvre par les caisses de l'assurance maladie.

Au 1^{er} juillet, le CRCDC-NA reprendra la mission du dépistage organisé sur ces départements après avoir créé de nouveaux sites territoriaux.

Positionnement du poste dans la structure.

Il s'agit de création de postes afin de déployer les missions de dépistages sur les nouveaux territoires.

Le médecin coordonnateur territorial, placé sous l'autorité du Directeur du CRCDC, est chargé de la mise en œuvre des dépistages organisés sur son territoire conformément aux cahiers des charges nationaux et aux orientations stratégiques régionales. Pour ce faire :

Les principales missions de ce poste :

- il supervise la gestion des dossiers de dépistage ;
- il est le référent auprès des professionnels de santé sur les questions relatives au dépistage organisé sur son territoire ;
- il développe, coordonne et participe aux actions d'information et de sensibilisation des populations ;
- il mobilise et anime le réseau des professionnels de santé et des partenaires locaux (comité territorial ...) ;
- il évalue la participation et les résultats des dépistages pour son territoire.

Membre du collège des médecins du CRCDC (une douzaine de médecins) :

- il participe, par son implication dans le territoire, à l'élaboration de plan d'action régional et à sa déclinaison territoriale ;
- il contribue à la rédaction du rapport d'activité pour son territoire ;
- il participe à des groupes de travail régionaux, et peut se voir proposer une tâche ponctuelle pour l'ensemble de la région.

Compétences attendues :

Techniques

- Capacité de synthèse et d'analyse
- Technique de communication
- Ingénierie de projet en santé publique
- Connaissance de l'outil informatique.

Humaines et relationnelles

- aisance relationnelle, rigueur
- sens de l'organisation - adaptabilité – mobilité
- travail en équipe.

Formation :

- Docteur en médecine justifiant d'une expérience en santé publique attestée par un diplôme en santé publique ou par une expérience professionnelle d'au moins 2 ans en santé publique.

Les postes sont à pourvoir sur 5 sites, à titre indicatif :

24-Périgueux	(0,5 ETP)
40-Mont-de-Marsan	(0,5 ETP)
47-Agen	(0,5 ETP)
64-Pau,	(1 ETP) ;
87-Limoges	(1 ETP).

Des déplacements sont à prévoir sur le territoire mais également sur la région.

Le candidat pourra bien sûr postuler sur 2 sites.

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} avril 2019.

Convention collective applicable FEHAP51.

Envoyer CV + Lettre de motivation à : najima.laguibre@agideca.fr et martin.revillion@agideca.fr